



Prise de photos

Par Roger1952

Mon voisin m'a pris en photos sur mon balcon sans mon autorisation et a transmis ces photos à son avocat pour s'en servir en justice en a t il le droit

Par ESP

Merci de saluer SVP

B O N J O U R !

Pouvez vous préciser dans quelles circonstances il a pris ces photos et POURQUOI il les aurait transmises à son avocat ?

Par roger1952

En fait on a un litige sur un morceau de terrain qui juste à l'entrée de notre maison et il prétend que c'est à lui et par ces prises de photos il veut démontrer que l'on veut récupérer ce terrain pour agrandir l'entrée , il a donc pris des photos ou un camion de béton nous livre du béton et en arrière plan il ya la photo de ma femme

Par ESP

Alors votre manière de poser un sujet est étonnante !

Vous parlez de vous, puis c'est votre femme et ensuite vous dites que ce n'est pas le sujet principal, mais qu'il s'agit d'un conflit de voisinage.

Comprenez que les avis peuvent être complètement différents...

Le sujet principal étant le camion qui prouve des travaux, il n'y a aucunement atteinte au droit à l'image.